



JUSTICE

À Strasbourg, une prison à ciel ouvert

Depuis presque deux ans, des hommes bénéficient d'un aménagement de peine pour effectuer une partie de leur condamnation au « 30 », une structure spécialement conçue par Caritas Alsace. L'objectif de cette expérimentation : les aider à trouver un emploi et éviter qu'ils ne récidivent.

Reportage : Philippe Wendling

Sur la façade d'une maison ordinaire d'un quartier ouest de Strasbourg, aucun signe distinctif hormis un petit écriteau « 30 ». Rien de particulier non plus à l'intérieur, hormis quelques règles affichées au mur (voir la photo ci-dessous). La raison ? Les quatre hommes, qui vivent dans autant de studios conçus spécifiquement pour eux dans cette demeure, bénéficient d'un aménagement de peine leur permettant de ne pas passer la totalité de leur condamnation en prison.

« L'envie de s'en sortir »

À la place des agents de l'administration pénitentiaire, trois salariés et une quinzaine de bénévoles de Caritas Alsace se relaient 24h/24 et 7j/7 pour les surveiller mais surtout pour accompagner leur réinsertion sociale et professionnelle. À l'échelle du pays, une seule structure du même type existe (à Metz), mais elle n'est pas pilotée par l'organisation catholique.

« L'ouverture du 30 à Strasbourg répond au besoin des détenus de poser leur sac loin de leur environnement habituel pour bien préparer leur réinsertion », explique Mireille Recous, la responsable du pôle prison de Caritas. Nous sommes là pour aider ces hommes à briser la spirale qui les a menés à commettre leurs méfaits et éviter ainsi qu'ils ne récidivent. Pour réussir, il est impératif qu'ils aient envie de s'en sortir, ce qui arrive souvent avec l'âge, la naissance d'un enfant ou la prise de conscience de la gravité des faits qu'ils ont commis. »



Seules deux structures comme le « 30 » existent en France : l'autre se trouve à Metz.

Photo L'Alsace/Jean-Marc Loos

Présent dans la structure depuis quelques semaines, Michel* ne se « cherche pas d'excuses. J'ai fait des conneries et je le regrette. Durant mes deux ans à l'échec, j'ai eu le temps d'y réfléchir, de comprendre qu'il ne fallait pas que je recommence. Si j'ai demandé à venir au 30, ce n'est pas pour changer mon passé, je ne le peux pas, mais bien pour aller de l'avant. »

« Dangérosité zéro »

Cette volonté d'emprunter le droit chemin, les détenus doivent avant tout la démontrer à « un juge

d'application des peines, seul habilité à décidé de leur placement chez nous », précise Bernard Rollin, le directeur du 30. Pour ce faire, le magistrat se base sur le projet de vie, notamment professionnel, que le détenu a défini avec son conseiller d'insertion et de probation. Le juge tranche également en fonction de certaines dispositions légales, comme l'obligation d'avoir effectué au moins les deux tiers de sa peine en prison », même si, dans le cadre de la loi Taubira, deux personnes ont déjà pu y effectuer l'intégralité de leur condamnation. Tous ont quitté la structure à la date de leur libération, c'est-à-dire à la fin de leur peine.

« Un suivi hyper individualisé »

Si le juge d'application des peines veille à ce que les hommes placés présentent « une dangérosité zéro », dit Mireille Recous, la nature de leurs crimes ou délits n'est pas un critère discriminant. Le « 30 » refuse uniquement, et ce pour des questions pratiques de suivi, les hommes souffrant de problèmes psychiatriques ou alcooliques. L'âge est également aléatoire. Le plus jeune résidant actuellement de la structure est âgé d'une vingtaine d'années, alors que l'aîné a dépassé la cinquantaine. Enfin, Caritas ayant un accord avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires Est, les établissements auxquels les détenus sont rattachés peuvent aussi bien être situés en Alsace, qu'en Lorraine ou en Franche-Comté.

« Chaque détenu ayant son propre parcours, nous tâchons de leur fournir un suivi hyper individualisé », martèle Mireille Recous. « Dès leur arrivée, nous les accompagnons dans un grand nombre de démarches administratives, précise Bernard Rollin. Il s'agit, par exemple, de faire en sorte qu'ils perçoivent le revenu de solidarité active, qu'ils bénéficient de la couverture mutuelle universelle ou mieux encore qu'ils soient pris en charge par la caisse primaire d'assurance-maladie. » « Pour ma

part, comme je suis apatride, ils m'ont aidé à obtenir de la préfecture un titre de séjour en règle, ce qui est indispensable si je veux trouver un boulot », précise Michel avant de confier que pour augmenter ses chances, il désire passer son permis, lui qui a appris son code en prison. Avant ses débuts avec la justice, l'homme a travaillé dans les cuisines de plusieurs grands restaurants strasbourgeois.

« Le plus important pour nos bénéficiaires est de trouver un emploi, pour des questions matérielles bien entendu, mais aussi parce que souvent ils souffrent d'une image de fainéant. », relève Mireille Recous. « Nous les accompagnons donc immédiatement dans leur inscription à Pôle Emploi et dans la rédaction de leur CV, poursuit Bernard Rollin. Nous suivons aussi de façon très régulière leurs démarches auprès d'employeurs ou d'organismes de formation et, le cas échéant, nous pouvons appuyer sur le réseau de Caritas pour leur trouver un poste. Une fois qu'ils en ont un, nous faisons attention à ce que tout se passe pour le mieux, qu'ils respectent les horaires, leurs collègues, et en faisons part au juge d'application des peines. »

Des règles à respecter

« Parallèlement, nous amenons nos bénéficiaires à la rencontre de la société civile qui a tout à gagner à les réintégrer », ajoute Mireille Recous. Nous organisons donc des sorties, au Haut-Koenigsbourg ou au marché de Noël par exemple, pour leur faire découvrir un autre univers que leur quartier. Nous mettons également à leur disposition une pièce commune pour encourager le vivre ensemble, partager des repas, des pauses café ou des ateliers visant à leur réapprendre à être autonome, à cuisiner, à bien manger, à faire un budget. » Du côté du « 30 », on aime à dire que « l'équipe de bénévoles représente un intermédiaire entre le monde carcéral violent et dur dont ils connaissent le fonctionnement et la vie du dehors dont ils ne connaissent plus rien ».

En contrepartie de l'assistance de Caritas, les résidents doivent respecter des règles simples, comme ne pas boire d'alcool, ne pas consommer de stupéfiants ou encore ne pas sortir entre 18 h et 9 h hormis si un juge les y autorise pour des raisons professionnelles. « S'ils ne sont pas là à l'heure, ils sont considérés comme des évadés et retournent donc en prison avec une peine supplémentaire », précise Bernard Rollin. Dans la journée, ils aussi doivent nous dire où ils vont, ce qu'ils font. Même s'il n'y a pas de barreaux à nos fenêtres, ils sont toujours sous écrou. »

« Ne plus faire n'importe quoi »

Michel, qui a attendu sept mois qu'une place se libère pour venir au « 30 », est conscient des obligations qui lui incombent. « Nous savons très bien que nous ne sommes pas libres même si, par rapport à la prison, je peux vous dire que nous gagnons en liberté et que c'est agréable. Nous avons les

Participation financière

Caritas Alsace dispose d'un agrément de la justice pour recevoir sept détenus au « 30 ». Problème : faute de place, elle ne peut en accueillir que quatre. Dans cette maison strasbourgeoise louée spécialement pour l'occasion, l'organisme catholique a aménagé un bureau, des pièces pour les salariés et les bénévoles ainsi que quatre studios pour les personnes en aménagement de peine. Ces derniers sont équipés d'un lit, d'un bureau, d'une télé, d'une kitchenette et d'une salle d'eau, afin de permettre à leurs occupants de retrouver une autonomie.

Si les résidents bénéficient d'une ressource financière, consécutive à un emploi ou à une allocation, ils reversent un pourcentage de celle-ci en guise de loyer. Le but : les responsabiliser. De même, comme ils font leurs courses et se préparent eux-mêmes leurs repas, la nourriture est à leur charge. Caritas peut, néanmoins, les aider à hauteur de 25 € par semaine s'ils n'ont pas d'argent. L'organisation finance la location et la gestion du lieu grâce à une enveloppe de l'administration pénitentiaire, à diverses subventions et aux dons de particuliers. Elle y dédie, également, une pièce au logement de détenus en permission de sortie. Une trentaine y séjourne, en moyenne trois ou quatre jours, chaque année.

clés de notre chambre et on peut la décorer un peu, explique le jeune homme. Quand j'étais en cellule, je voyais ma copine tous les quatre ou cinq mois. Maintenant, même si elle n'a pas le droit de venir dans mon studio au 30, je peux la rencontrer durant la journée et envisager un avenir avec elle, ce qui m'encourage encore plus à ne plus vouloir faire n'importe quoi. Les horaires, on s'y fait vite... »

*Le prénom a été modifié pour des questions d'anonymat.

D'autres initiatives de réinsertion dans la région



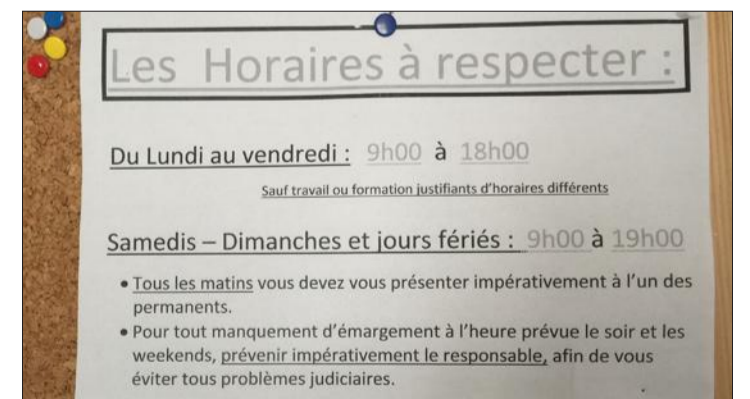
Un homme porteur d'un bracelet électronique sera bientôt accueilli par une association de Sélestat.

Archives L'Alsace/Dominique Gutekunst

En Alsace, Caritas n'est pas la seule structure à travailler à la réinsertion des personnes ayant eu des problèmes avec la justice. Aucune autre, en revanche, ne gère un lieu d'habitation spécialement dédié à des détenus bénéficiant d'un aménagement de peine.

L'Association chrétienne de coordination, d'entraide et de solidarité (Acces), par exemple, propose à Mulhouse des chambres à des gens sortis de prison ou en permission dans son centre d'hébergement et de réinsertion sociale. En outre, conformément à un accord avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), elle

accueille des personnes placées sous mains de justice dans le cadre de contrats aidés. Autre initiative : Espoir à Colmar accompagne des personnes en placement extérieur ou en semi-liberté qui, le cas échéant, participent à ses côtés au tri d'objets à recycler durant une partie de la journée avant de retourner en maison d'arrêt. L'association Tremplin à Sélestat a, également, noué des liens avec le Spip. Elle va notamment accueillir bientôt, en tant que manœuvre, un homme équipé d'un bracelet électronique sur son chantier de consolidation et de restauration des remparts historiques de Châteauneuf.



Les règles affichées au mur.

Photo L'Alsace/Philippe Wendling

Un bilan positif à mi-parcours

Outre ses quatre actuels résidents, le « 30 » a déjà accueilli onze hommes. Seul l'un d'entre eux est retourné depuis en prison, quand dans le système pénitentiaire classique au moins quatre condamnés sur dix récidiveraient. Les dix anciens bénéficiaires de la structure aujourd'hui libérés ont tous désormais un logement. Six d'entre eux ont trouvé un emploi et un a fait valoir ses droits à la retraite. Un bilan affiné de cette structure expérimentale sera tiré l'année prochaine. Si ses résultats restent au vert, le réseau du Secours catholique, auquel Caritas Alsace est rattachée, pourrait en ouvrir d'autres dans le pays.